



Fourris

La Cerisaie

450



Lusseray-Paizay le Tort





Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Lusseray un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village. Depuis ce point, les parcs éoliens proches se situent tous dans une même direction, masqués en majorité par la trame bâtie et végétale. Seul le parc éolien du Fourris est visible au dessus de la trame végétale du village en raison de sa proximité ce qui nuance l'analyse théorique.

PHOTO 170 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE CENTRE-BOURG DE LUSSERAY (PHOTOMONTAGE N°45)



Tourette 1 et 2
Lusseray-Paizay le Tort

Châteliers



453



Afin de vérifier la saturation théorique de Lusseray, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange ouest du village. Depuis ce point, en raison du micro-relief (talus et dénivelé) et de la trame bâtie et végétale, la vue est semi-ouverte. En raison de leur proximité, les parcs et projets de Lusseray-Paizay-le-Tort, Tourette 1 et 2, des Châteliers et du Fourris sont visibles, tronqués par un talus. La présence des nouveaux parcs éoliens augmente légèrement l'occupation de l'angle horizontal ainsi que la prégnance visuelle du motif éolien, ce qui conforte l'analyse théorique (pas de nouveau seuil d'alerte atteint)

PHOTO 171 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE OUEST DE LUSSERAY

5.7. BOURG DE PAIZAY-LE-TORT

Le bourg de Paizay-le-Tort s'est développé au sein de la vallée de la Berlande. Les parcs éoliens à proximité de Paizay-le-Tort se répartissent tout autour du village avec une majorité de parc au sud et à l'ouest. Depuis Paizay-le-Tort le parc éolien de Saint-Martin-les-Melle se trouve sous la ligne d'horizon et n'est donc pas visible.

À l'état initial, aucun des seuils d'alerte n'est atteint, l'angle occupé par les projets éoliens est de 111° (critère 1) dont 99° sont occupés par des parcs présentant un angle vertical supérieur à 1° (critère 2), l'angle de respiration maximum est de 175° (critère 3) et le nombre d'angle de respiration (60°) est de 2 (critère 4).

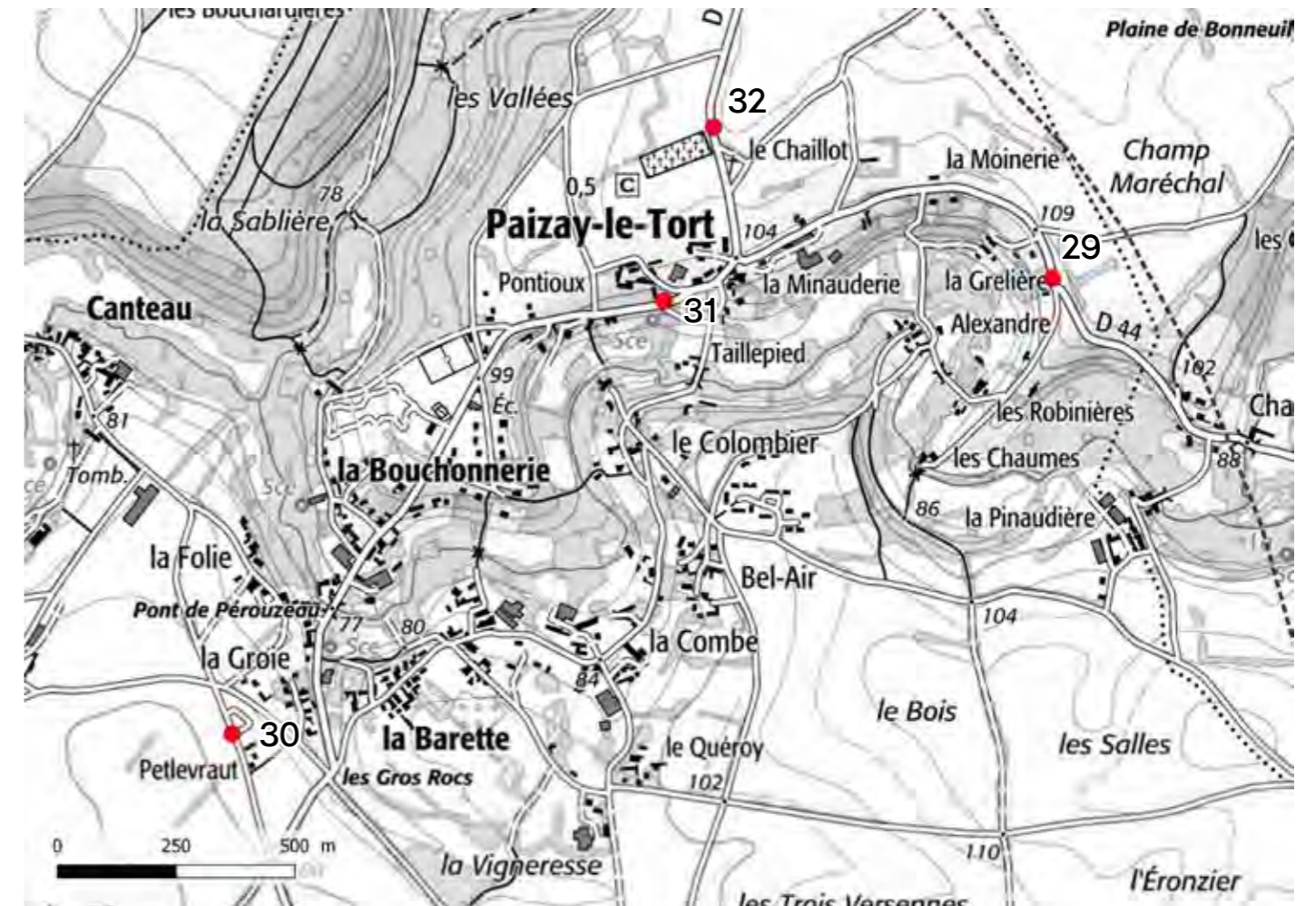
Le projet de la Cerisaie est implanté au nord-ouest du village, c'est une extension du parc existant de Périgné et c'est notamment pourquoi ce projet n'augmente que faiblement l'ensemble des valeurs des critères. Bien que cette évolution soit faible (3,9% rapporté sur l'horizon), le seuil d'alerte du critère 1 est atteint. Les critères 2 et 4 ne présentent aucune évolution. L'angle de respiration maximum (critère 3) diminue mais demeure conséquent (162° continu sans éoliennes).

Le projet du Fourris est implanté au sud du bourg, dans la continuité du parc de la Tourette 1 et 2. Il occupe un angle de 11° (+3,1% sur l'horizon) qui déclenche le seuil d'alerte. Implanté à proximité du bourg, le critère de la prégnance est également déclenché. En revanche, le projet du Fourris n'a aucune incidence sur l'angle de respiration maximum (critère 3) ou le nombre d'angle de respiration (critère 4).

En ce qui concerne le cumul des deux projets, il y a un effet supplémentaire sur le critère 1 mais celui-ci était déjà dépassé avec l'un ou l'autre projet. Le critère de la prégnance reprend la valeur liée au projet du Fourris et le critère 3 celui de la Cerisaie. Le critère 4 n'est toujours pas modifié.

Ainsi, le projet de la Cerisaie déclenche seulement le seuil d'alerte de l'indice d'occupation sur l'horizon, il est possible d'évoquer une saturation potentielle du territoire aux abords de Paizay-le-Tort en lien avec l'introduction du projet. Toutefois, les photomontages présentés ci-après permettent de nuancer la prégnance réelle des différents parcs et projets pris en compte dans cette analyse théorique et la part supplémentaire du projet du Fourris.

Afin d'approfondir l'analyse théorique, des photomontages à 360° ont été réalisés depuis les sorties de bourg du village étudié ainsi que depuis le centre. Ils sont localisés en rouge sur la carte ci-dessous :



Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Paizay-le-Tort

		Etat initial		État projeté avec la Cerisaie				État projeté avec le Fourris				État projeté avec la Cerisaie + le Fourris			
		État initial (en °)	Seuil d'alerte non atteint	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)			
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	< 120° > 120°	111	Seuil d'alerte non atteint	125	Seuil d'alerte atteint	14	3,9	122	Seuil d'alerte atteint	11	3,1	136	Seuil d'alerte atteint	25	6,9
Critère 1b (Si critère 1 atteint) Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé (Aire de 10 km)</i>	< 0,5 > 0,5	0,48	Seuil d'alerte non atteint	0,49	Seuil d'alerte non atteint	2,1		0,50	Seuil d'alerte non atteint	4,2		0,51	Seuil d'alerte atteint	6,3	
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	< 100° > 100°	99	Seuil d'alerte non atteint	99	Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	110	Seuil d'alerte atteint	11	3,1	110	Seuil d'alerte atteint	11	3,1
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	> 90° < 90°	175	Seuil d'alerte non atteint	162	Seuil d'alerte non atteint	-13	-3,6	175	Seuil d'alerte non atteint	0	0,0	162	Seuil d'alerte non atteint	-13	-3,6
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	> 2 < 2	2	Seuil d'alerte non atteint	2	Seuil d'alerte non atteint	0		2	Seuil d'alerte non atteint	0		2	Seuil d'alerte non atteint	0	

LÉGENDE

- Description des anneaux**
- Anneau 4 : état projeté avec la Cersaie + le Fourris
 - Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
 - Anneau 2 : état projeté avec la Cersaie
 - Anneau 1 : état initial
- Couleur des anneaux**
- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
 - Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
 - Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet de la ferme éolienne de la Cersaie
 - Projet de la ferme éolienne du Fourris
 - Parcs éoliens construits
 - Parcs éoliens autorisés
 - Parcs éoliens en instruction
- Prégnance**
- 10°
 - Prégnance forte
 - 5°
 - Prégnance modérée
 - 1°
 - Prégnance très faible
 - Prégnance nulle : Eolienne non prise en compte

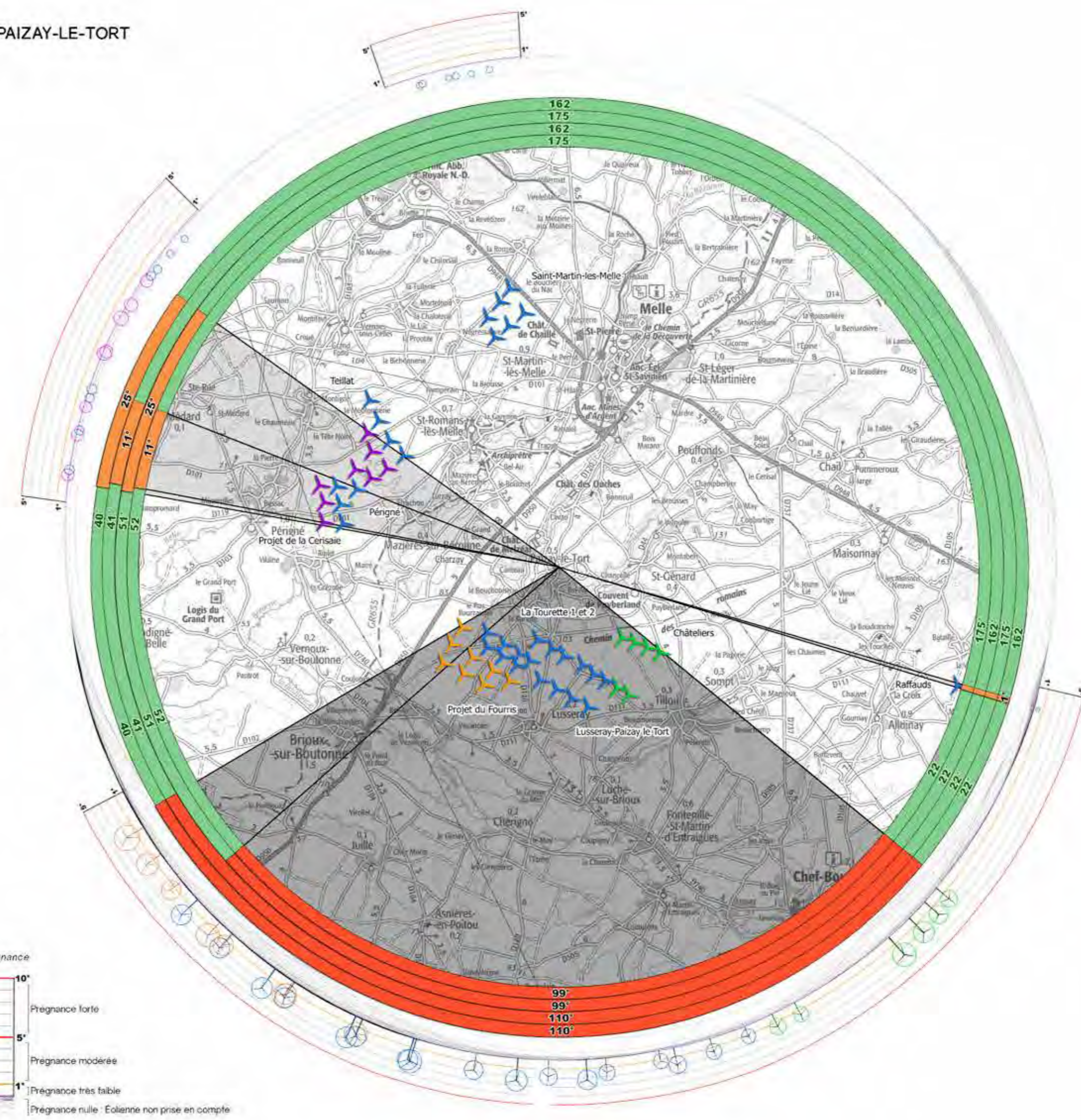


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - PAIZAY-LE-TORT (NORD)

LÉGENDE

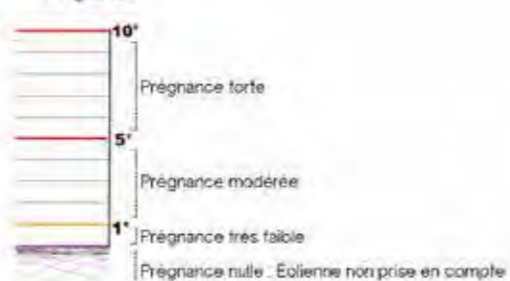
Description des anneaux

- Anneau 4 : état projeté avec la Cersaie + le Fourris
- Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
- Anneau 2 : état projeté avec la Cersaie
- Anneau 1 : état initial

Couleur des anneaux

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°

Prégnance



Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

Parcs éoliens

- Projet de la ferme éolienne de la Cersaie
- Projet de la ferme éolienne du Fourris
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Realisation : agence Couasnon

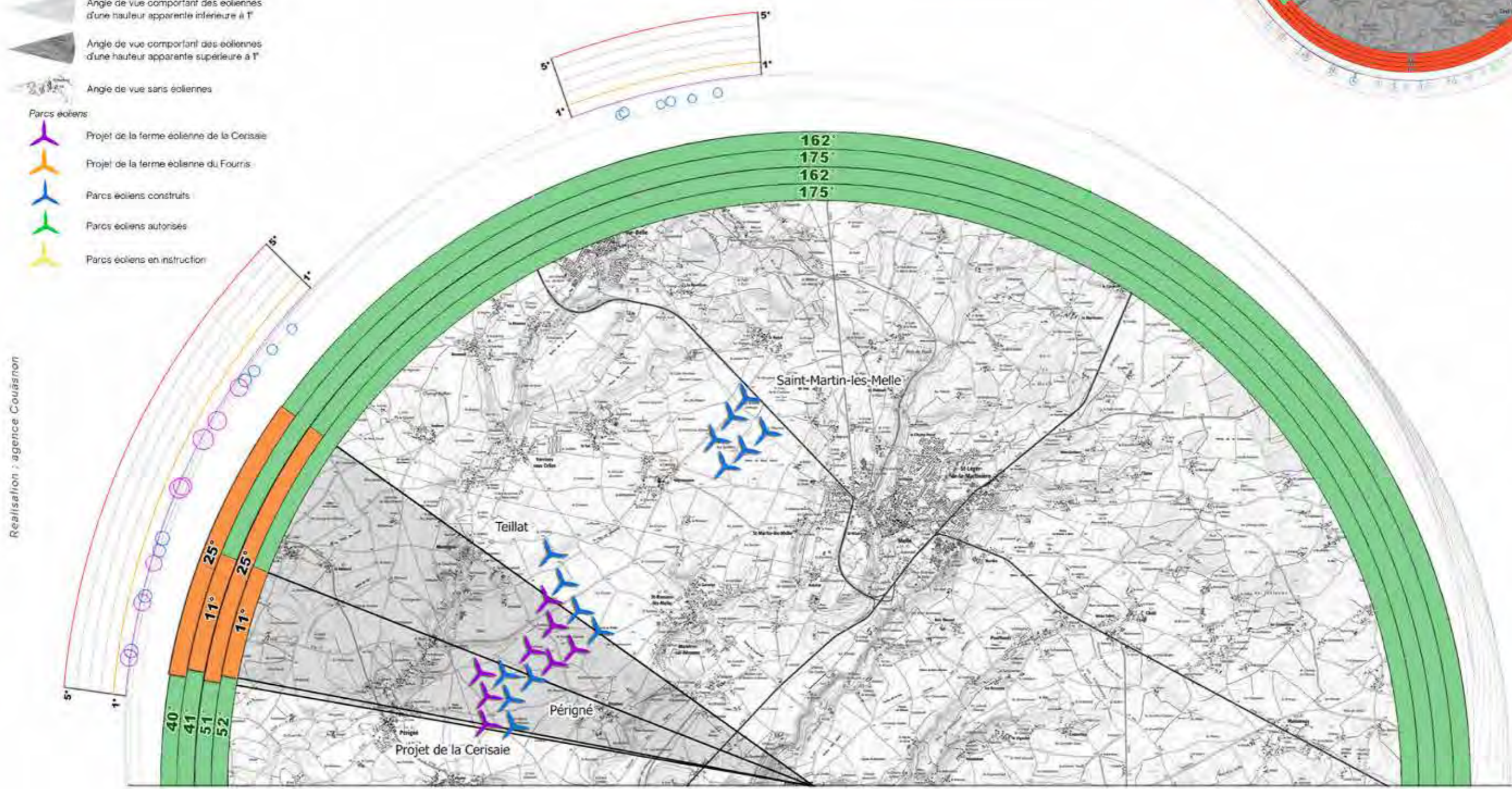


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - PAIZAY-LE-TORT (SUD)

Réalisation : agence Couasnon

LÉGENDE

Description des anneaux

- Anneau 4 : état projeté avec la Ceresaie + le Fourris
- Anneau 3 : état projeté avec le Fourris
- Anneau 2 : état projeté avec la Ceresaie
- Anneau 1 : état initial

Couleur des anneaux

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°

Angles de vues

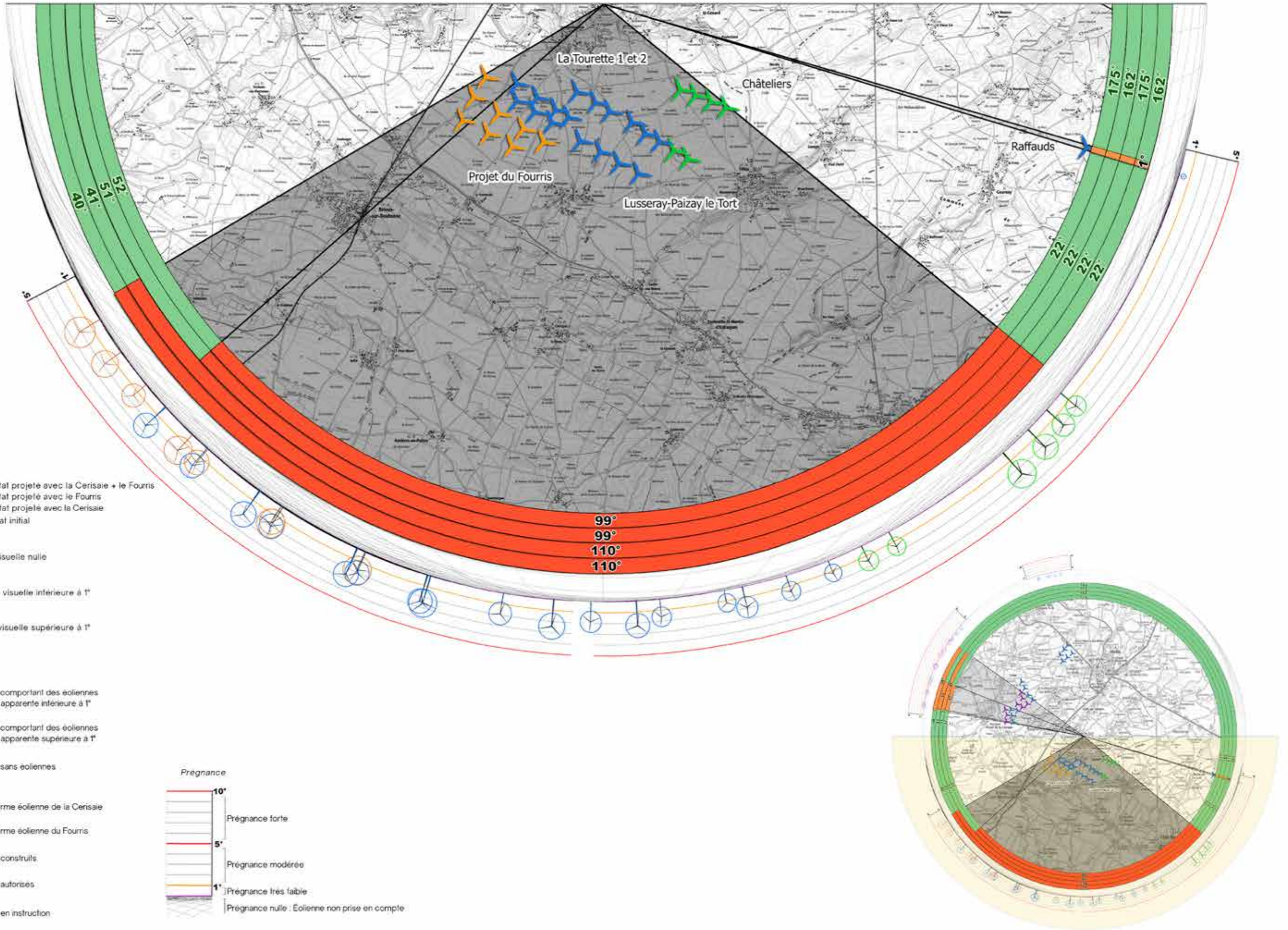
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

Parcs éoliens

- Projet de la ferme éolienne de la Ceresaie
- Projet de la ferme éolienne du Fourris
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction

Prégnance

- 10° : Prégnance forte
- 5° : Prégnance modérée
- 1° : Prégnance très faible
- Prégnance nulle : Eolienne non prise en compte





458



Châtelliers

Lusseray-Paizay le Tort
Tourette 1 et 2

Frais



Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Paizay-le-Tort un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord-est du village. Depuis ce point, en raison du relief et de la masse végétale, une grande partie des parcs et projets éoliens sont masqués. Seuls les parcs de Lusseray-Paizay-le-Tort, de Tourette 1 et 2 et des Châteliers sont en partie visibles, tronqués ou filtrés par la végétation. Ces parcs seront légèrement plus visibles en période hivernale. Les parcs éoliens de la Cerisaie et du Fourris ne modifient pas le paysage existant ce qui nuance l'analyse théorique.

PHOTO 172 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE NORD-EST DE PAIZAY-LE-TORT





La Cerisaie



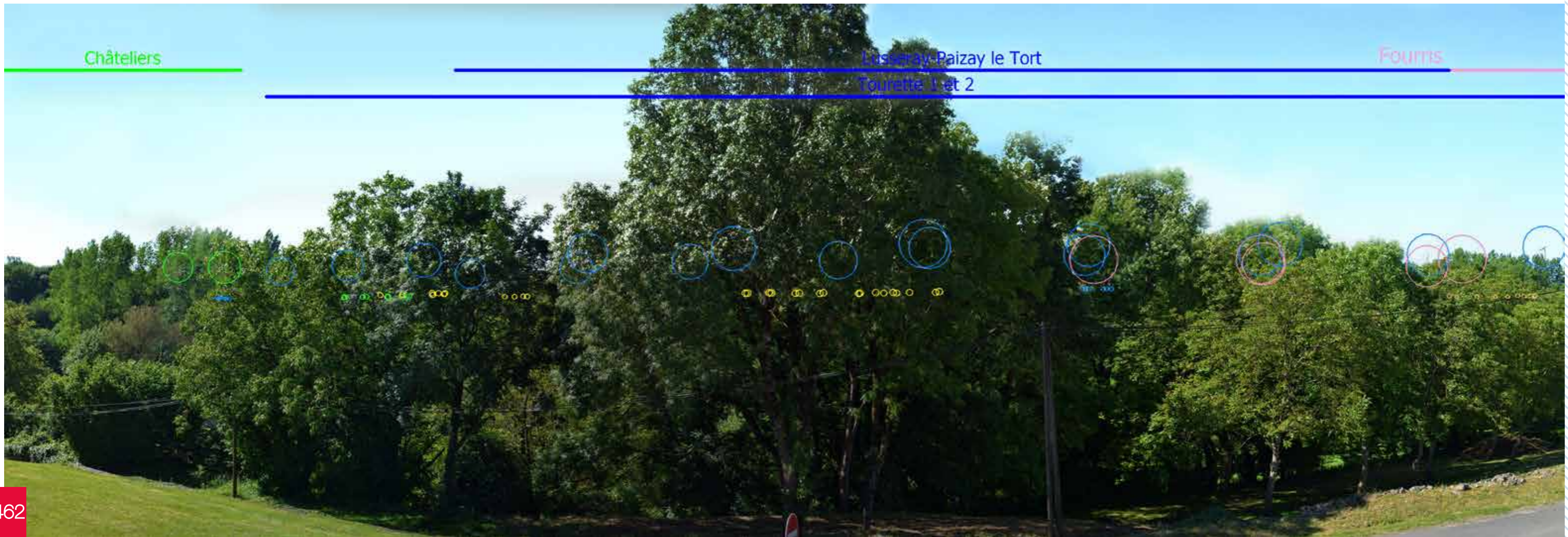
Châteliers

Tourette 1 et 2

Lusseray-Paizay le To

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Paizay-le-Tort, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud du village. Depuis ce point, une partie du photomontage est ouverte sur un champ céréaliier alors que l'autre partie est fermée visuellement par la trame bâtie du village. En raison de leur proximité, les parcs et projets éoliens de Tourette 1 et 2, de Lusseray-Paizay-le-Tort et du Fourris sont visibles avec une forte prégnance. Le parc éolien du Fourris augmente la prégnance visuelle du motif éolien ainsi que la saturation de l'angle horizontal. Le parc éolien de la Cerisaie n'est pas visible depuis ce point ce qui conforte l'analyse théorique.

PHOTO 173 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE SUD DE PAIZAY-LE-TORT



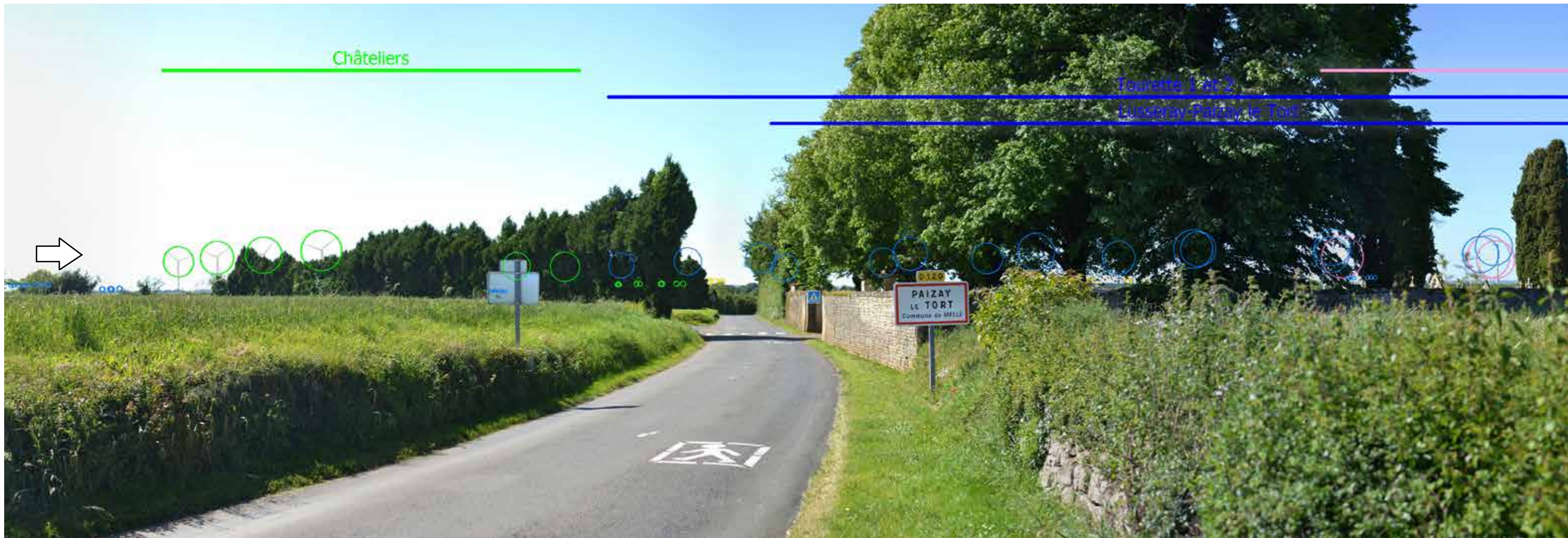


Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Paizay-le-Tort un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village. Depuis ce point, en raison du relief marqué lié au ruisseau de la Berlande, la vue est en partie dégagée, au-dessus de la vallée et de sa ripisylve. Trois parcs et projets sont visibles, ceux de Tourette 1 et 2, du Fourris et des Châteliers. Ils apparaissent filtrés par la végétation. Le parc de la Cerisaie est quant à lui masqué derrière la trame bâtie ce qui nuance l'analyse théorique.

PHOTO 174 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LE CENTRE-BOURG DE PAIZAY-LE-TORT



464



Châteliers

Fourette 1 et 2
Lussigny-Parizay le Tort

PAIZAY
LE TORT
Commune de MELLE



Fourris

La Cerisaie

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg de Paizay-le-Tort un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange nord du village. Depuis ce point, la vue est dégagée sur le plateau agricole. Les champs céréaliers sont bordés de haies bocagères masquant ponctuellement les différents parcs éoliens. Les parcs éoliens sont visibles mais filtrés pour la plupart par la trame végétale. Ces parcs auront une prégnance légèrement plus importante en saison hivernale, lorsque les feuilles seront tombées. Le projet éolien du Fourris, chevauchant visuellement une partie des parcs existants, augmente l'occupation de l'angle horizontal ainsi que la prégnance visuelle du motif éolien. En revanche le parc de la Cerisaie n'est pas visible depuis ce point, masqué par la trame végétale ce qui confirme l'analyse théorique.

PHOTO 175 : PHOTOMONTAGE À 360° DEPUIS LA FRANGE NORD DE PAIZAY-LE-TORT

5.8. BOURG DE TILLOU

Le bourg de Tillou s'est développé au coeur de la vallée de la Somptueuse. Les parcs éoliens à proximité de Tillou se répartissent principalement au nord-ouest de Tillou mais deux parcs sont également implantés à l'est.

À l'état initial, aucun des seuils d'alerte n'est atteint. L'angle occupé par les projets éoliens est de 85° (critère 1) dont 48° sont occupés par des parcs présentant un angle vertical supérieur à 1° (critère 2), l'angle de respiration maximum est de 175° (critère 3) et le nombre d'angle de respiration (60°) est de 3 (critère 4).

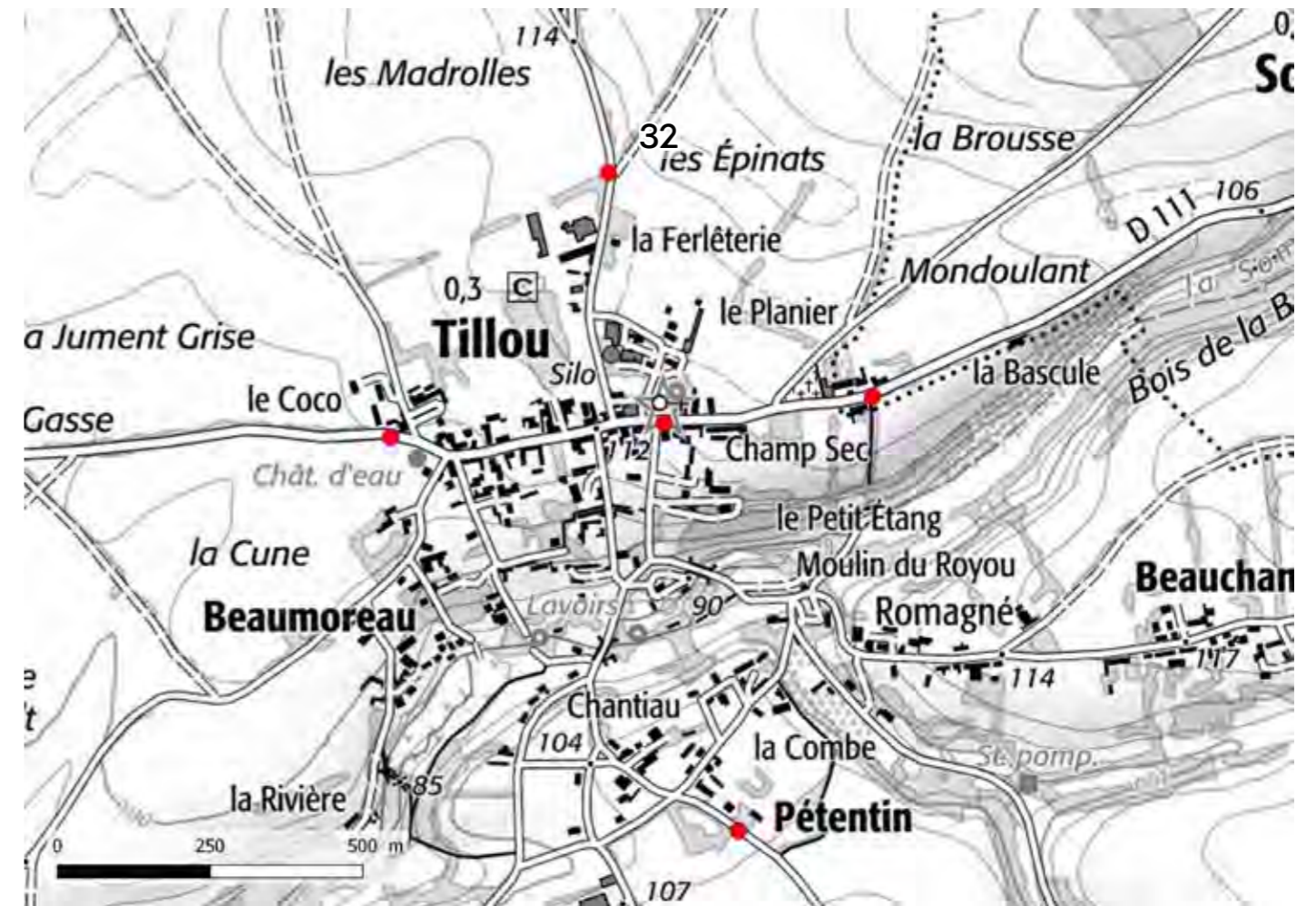
Le projet de la Cerisaie est implanté au nord-ouest du village, c'est une extension du parc existant de Périgné et c'est notamment pourquoi ce projet augmente peu l'ensemble des valeurs des critères. Seul le critère 1 présente un rapport d'évolution sur l'horizon de 2,2%. Aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Le projet du Fourris est implanté à l'ouest du bourg, en arrière du parc de la Tourette 1 et 2. Du fait de cette localisation, son introduction n'a aucune incidence sur les différents critères considérés. Comme à l'état initial, aucun des critères n'est atteint.

En ce qui concerne le cumul des deux projets, seul le parc de la Cerisaie augmente légèrement la saturation de l'angle horizontal (2,2%). Aucun des seuils d'alerte n'est donc atteint.

Ainsi, il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation du territoire aux abords de Tillou qui serait en lien avec l'introduction du projet.

Afin d'approfondir l'analyse théorique, des photomontages à 360° ont été réalisés depuis les sorties de bourg du village étudié ainsi que depuis le centre. Ils sont localisés en rouge sur la carte ci-dessous :



Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Tillou

	Etat initial	État projeté avec la Cerisaie				État projeté avec le Fourris				État projeté avec la Cerisaie + le Fourris			
		État initial (en °)	État projeté avec la Cerisaie (en°)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)	État projeté avec la Cerisaie + le Fourris (en °)	Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)		
Critère 1 Indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	< 120° > 120°	85	93	8	2,2	85	85	0	0,0	93	93	0	0,0
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	< 100° > 100°	48	48	0	0,0	48	48	0	0,0	48	48	0	0,0
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	> 90° < 90°	175	175	0	0,0	175	175	0	0,0	175	175	0	0,0
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	≥ 2 < 2	3	3	0	0	3	3	0	0	3	3	0	0